

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 1915-2 PROMULGATION

AVIS est donné que le 20 juillet 2017, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1915-2 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant la protection et la conservation des arbres (1915) afin d'ajouter des mesures de protection des arbres publics et de leur emplacement* », adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 4 juillet 2017.

En conséquence, le règlement numéro 1915-2 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 20 juillet 2017.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 25 juillet 2017.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*